



L'annonce a été faite au cours de la restitution d'un rapport sur l'étude de l'impact commercial de l'Accord de partenariat économique (APE) bilatéral entre le Cameroun et Royaume-Uni le 08 Mai à Yaoundé.

Selon le SG du Minepat, la validation de cette étude constitue la première étape avant le démarrage effectif des négociations à conclure éventuellement d'ici 2021. Elles consisteront, entre autres, à réexaminer le texte juridique de l'APE d'étape Cameroun-Union européenne (UE), en vue de sa transposition éventuelle en un APE bilatéral Cameroun — Royaume-Uni post-Brexit.

Selon Jean Tchoffo, le gouvernement britannique saisit le Cameroun en date du 12 février 2018. Il souhaite engager des négociations pour la conclusion d'un APE bilatéral. Entre deux rencontres informelles, le président de la République du Cameroun autorise en date du 29 août 2018, l'ouverture des négociations officielles.

Toutefois, Paul Biya conditionne le démarrage de ces négociations par la réalisation d'une étude. Elle est censée dresser l'État des lieux et les perspectives des relations commerciales, économiques et financières entre le Cameroun et le Royaume-Uni. Il est par ailleurs question d'évaluer les impacts éventuels de cet accord sur l'économie et les finances du Cameroun.

Le royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est partie prenante de l'APE entre le Cameroun et l'UE. Cependant, le peuple britannique a décidé le 27 mars 2017, lors d'un référendum, de quitter l'Union. De ce fait, le Royaume-Uni devrait en principe perdre le bénéfice des accords commerciaux passés entre l'UE et ses partenaires à travers le monde.

Afin de ne pas perturber les échanges commerciaux avec ses partenaires après sa sortie de l'Union, le Royaume-Uni s'engage dans la négociation de nouveaux accords et traités commerciaux avec tous ses principaux partenaires commerciaux. Dans bon nombre de cas, les pays précédemment liés à l'UE par un APE sont ainsi approchés par le Royaume-Uni, à l'effet de conclure des accords bilatéraux similaires.